



Eclairer le débat sur les pensions : une urgence

par Philippe DEFEYT - avril 2010

RESUME ET CONCLUSIONS

Le débat sur les pensions est incontestablement **le** débat socioéconomique phare de l'année 2010. Comme d'autres débats, il faut l'alimenter de données pertinentes. Or, à cet égard, on doit bien constater que toutes les données ne sont pas exploitées ou connues et que certaines évolutions sont plus rapides qu'on ne l'estime en général.

Sans prétendre faire le tour des informations disponibles, cette note a pour ambition de présenter et commenter quelques données et évolutions moins connues pour préparer au mieux les décisions qu'il faudra bien prendre. Voici les principales informations et conclusions contenues dans cette note.

1. La pension moyenne, si on tient compte des avantages extra-légaux et des cumuls non enregistrés par ailleurs, est aujourd'hui d'environ 1.200 €/mois (plus donc que le montant de 1.000 €/mois que beaucoup ont en tête). Le pouvoir d'achat de la pension moyenne a augmenté tendanciellement d'un pourcent par an depuis 1990.
2. Le montant moyen ne dit pas tout bien sûr. Il y a de grandes inégalités en matière de pensions (entre hommes et femmes, entre pensionnés du secteur public et les autres...). Environ 20% des pensionnés sont sous le seuil de pauvreté (plus de femmes que d'hommes, proportionnellement plus de pensionnés isolés que des ménages). La problématique des inégalités devrait prendre le pas sur la question de la pension moyenne.
3. Le temps de travail est mal distribué sur le cycle de vie. Un individu représentatif du comportement moyen consacre au travail – entre 18 et 75 ans – 11,0% de son temps total et 17,4% de son temps hors sommeil. Mais près de 85% du travail total est assuré par les 25-55 ans. Les 25-39 ans et les 40-55 ans consacrent donc proportionnellement beaucoup plus de leur temps au travail que les plus jeunes et les plus âgés.
4. Des tendances favorables apparaissent clairement sur le marché du travail des 55-65 ans : l'âge moyen de retrait de la vie active se situe désormais au niveau de la moyenne européenne (plus de 61 ans), le taux d'emploi des séniors est proche de 35%, venant de 22% en 1997... Ces évolutions n'ont pas grand chose à voir avec le pacte des générations : elles résultent pour l'essentiel de dynamiques sociodémographiques à l'œuvre depuis longtemps.
5. Dans les années à venir, le vieillissement démographique ne sera pas d'un grand secours

pour réduire le chômage. L'augmentation tendancielle de l'offre de travail – exprimée en heures de travail – des 55-64 ans suffira à faire correspondre la croissance de l'offre de travail (exprimée en heures) avec celle de la demande jusqu'en 2020 environ, sans pour autant faire travailler tous les travailleurs âgés jusqu'à 65 ans et en tenant compte de la plus grande proportion de travailleurs à temps partiel. Ces évolutions annoncent donc le maintien d'un chômage massif pour de nombreuses années encore.

6. Les évolutions et perspectives sur le marché du travail laissent supposer que la question des périodes assimilées (principalement en matière de chômage) et des périodes non ou insuffisamment assimilées (principalement en matière de prestations réduites) restera centrale dans la dynamique des pensions (en particulier en ce qui concerne les évolutions de la pension moyenne et des écarts entre les pensions des hommes et des femmes).
7. D'autres questions sont peu abordées. On pense en particulier à la question du mode de calcul de la pension et/ou des mécanismes fiscaux "correctifs" (éventuels) en fonction de la composition des ménages et des revenus.
8. Pour éclairer les décisions en prendre en matière de pensions, il importe de
 - clarifier les champs d'analyse (parle-t-on des pensionnés en général ou des plus de 65 ans, des seules pensions publiques ou de l'ensemble des revenus des pensionnés, des personnes ou des ménages, etc. ?) ;
 - mobiliser et exploiter plus et mieux les informations existantes ;
 - suivre plus attentivement les dynamiques rapides qui se déploient sur le marché du travail des plus des 55 ans et essayer de les imaginer pour les années à venir (vont-elles se stabiliser, s'accélérer ou ralentir ? faut-il les encourager ou les décourager ?) ; par exemple : on constate une augmentation rapide de la proportion des 55-64 ans qui travaillent à temps partiel (les séniors sont aujourd'hui plus de 30% à travailler à temps partiel contre 23% dans l'ensemble de la population au travail) ; cette tendance va-t-elle se maintenir ? doit-elle être encouragée et, si oui, comment ?

PLAN

Introduction	p. 3
Les revenus	p. 3
<i>La hauteur des pensions</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le taux de pauvreté</i>	<i>p. 7</i>
Quelques indicateurs socioéconomiques et sociodémographiques	p. 8
<i>La répartition du travail entre les catégories d'âges</i>	<i>p. 8</i>
<i>De plus en plus de travailleurs âgés, qui travaillent de plus en plus longtemps</i>	<i>p. 8</i>
<i>Pas de crainte de manquer de main-d'oeuvre</i>	<i>p.11</i>
Résumé et conclusions	p. 1

INTRODUCTION

Le débat sur les pensions est incontestablement le débat socioéconomique phare de l'année 2010. Comme d'autres débats, il faut l'alimenter de données pertinentes. Or, à cet égard, on doit bien constater que toutes les données ne sont pas exploitées ou connues et que certaines évolutions sont plus rapides qu'on ne l'estime en général.

Cette note a pour ambition de présenter et commenter quelques données et évolutions pour mieux préparer au mieux les décisions qu'il faudra bien prendre.

LES REVENUS

La hauteur des pensions

C'est le montant d'environ 1.000 €/mois qui est le plus souvent cité comme pension moyenne. C'est le cas si on réduit le champ d'observation aux pensions dites publiques (à savoir celles versées par l'ONP, le Ministère des Finances...).

Si on tient compte des avantages extra-légaux versés par exemple par des assureurs ou des caisses de pensions d'entreprises et des cumuls non enregistrés par ailleurs, la pension moyenne est aujourd'hui d'environ 1.200 €/mois (estimation sur base du Cadastre des pensions – voir note méthodologique ci-dessous) et même d'environ 1.300 €/mois si on ne tient pas compte des quelque 300.000 pensionné(e)s qui ne touchent que des avantages complémentaires.

Note méthodologique

Le Cadastre des pensions

Le cadastre des pensions est basé sur les données collectées pour prélever la cotisation A.M.I. La retenue s'élève à 3,55 %. Elle ne peut avoir pour effet de réduire le montant mensuel global des pensions à un montant inférieur aux minima ci-dessous (au 01.06.2009) :

- 1.517,60 €/mois pour un ménage
- 1.280,53 €/mois pour un isolé.

C'est encore pour le moment l'INAMI qui exploite ces données et publie, chaque année (avec 3 ans de retard), une note intitulée « Statistiques de l'année XXXX en matière de pensions et/ou avantages complémentaires ».

La dernière note publiée (12 juin 2009) porte sur l'année 2006.

Sur le site de la SMALS

Le Cadastre des pensions sur le site portail de la sécurité sociale.

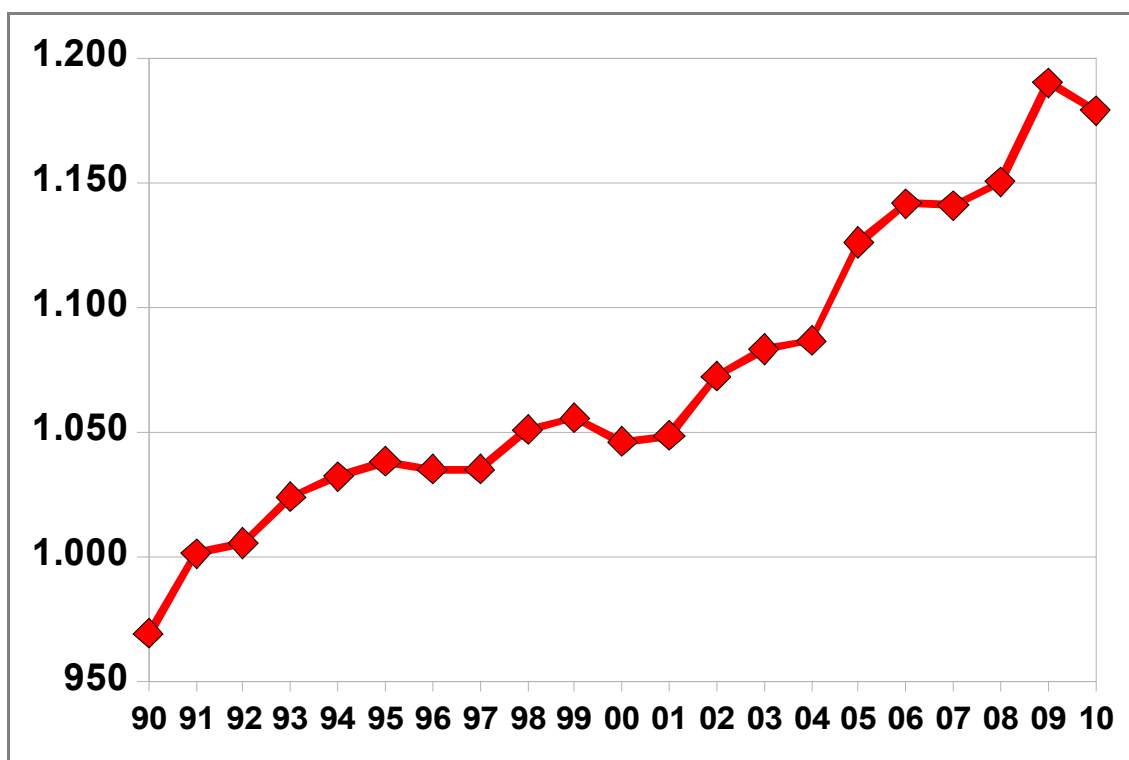
Quelque 7.000 institutions déclarent périodiquement des "pensions et avantages assimilés" qu'elles paient aux citoyens individuels. Smals traite ces déclarations et gère le Cadastre des pensions pour le compte de l'INAMI et de l'ONP.

Voir : http://www.smals.be/site_fr/content/realisations/smals_realisations_generic_0066.html

Le graphique du haut de la page 4 montre l'évolution de la pension moyenne aux prix de 2010.

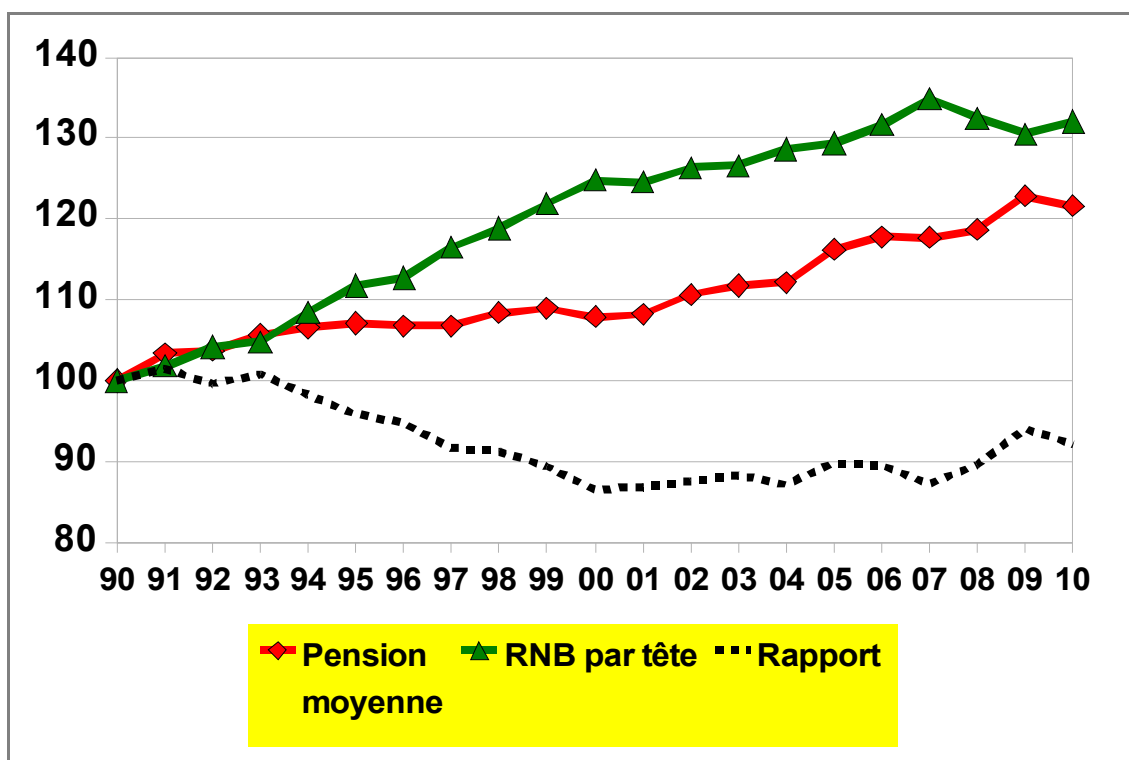
Comme l'indique le graphique suivant (bas de la page 4), il y a un gain de pouvoir d'achat d'environ 22% sur la période 1990-2010, soit un taux de croissance annuel moyen d'un pourcent environ. Cependant on observe que la pension moyenne en termes réels a augmenté tendanciellement moins vite que le revenu national brut réel par tête. La mise en place de la liaison au bien-être au cours des années 2000 a permis à la pension moyenne de rattraper une partie du "retard" qu'elle avait enregistré dans les années 90.

Pension moyenne – en €/mois – aux prix de 2010



Sources : Belgostat et INAMI - Calculs et estimations : IDD

Revenu national brut par tête, pension moyenne et rapport entre les deux évolutions – à prix constants – indices 1990=100



Sources : Belgostat, Bureau fédéral du Plan et INAMI - Calculs et estimations : IDD

Ce "rattrapage" – relativement modeste – au cours des dernières années se manifeste aussi au travers d'une autre statistique d'EUROSTAT (voir tableau suivant).

Rapport des revenus de pensions de personnes âgées entre 65 et 74 ans et des revenus provenant du travail de personnes âgées entre 50 et 59 ans

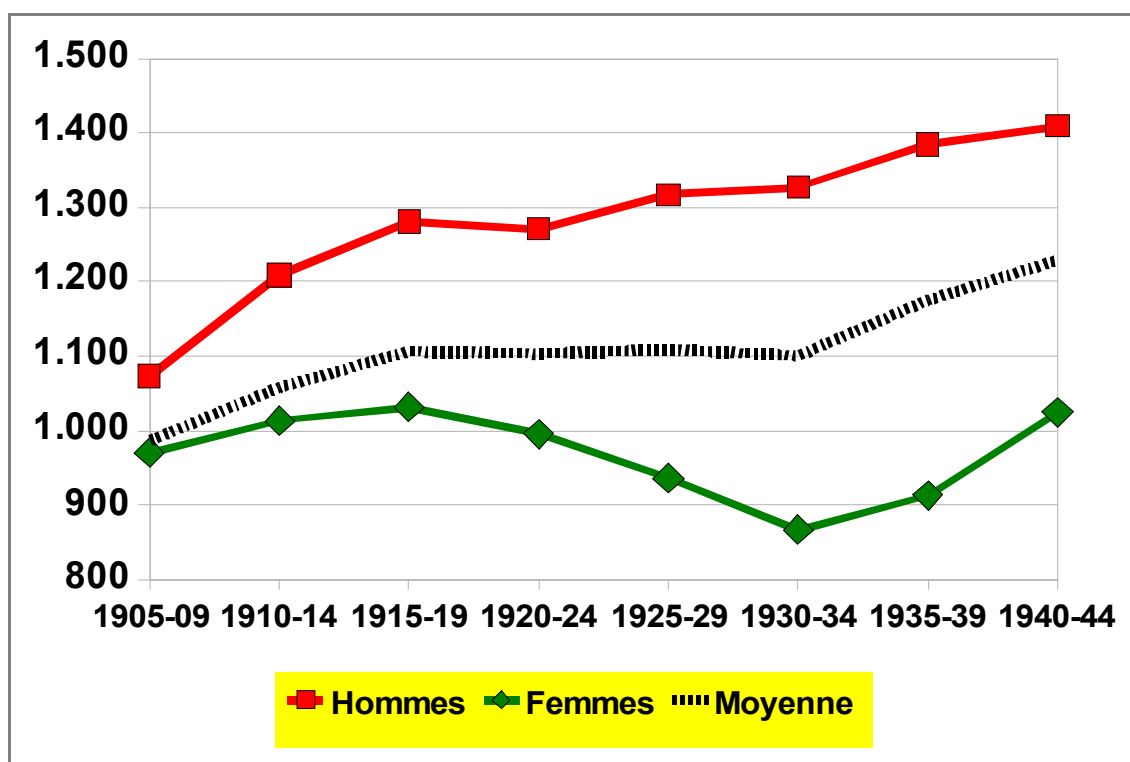
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
F	44%	42%	46%	40%	45%	47%
H	41%	45%	45%	46%	46%	44%
H+F	40%	41%	42%	42%	44%	45%

Source : EUROSTAT

Pour le surplus, les statistiques de l'INAMI (dernière année disponible 2006) confirment :

1. La relation inverse entre l'âge et le montant moyen de la pension (sauf pour une partie des femmes)

Evolution de la pension en fonction de la période de naissance – 2006 – €/mois



Source : INAMI - Calculs : IDD

2. Les inégalités entre les hommes et les femmes

Montant moyen de la pension – en €/mois – 2006

Hommes	1.203
Femmes	916
Moyenne	1.057

Source : INAMI

3. Les inégalités entre le secteur privé et le secteur public

**Montant moyen de la pension – en €/mois – 2006
(avant prise en compte des avantages extra-légaux)**

Combinaison	Montant moyen
Salariés	925
Indépendants	640
Salariés + Indépendants	838
Salariés + Secteur public	1.744
Indépendants + Secteur public	1.658
Salariés + Indépendants + Secteur public	1.450
Moyenne	998

Source : INAMI - Calculs : IDD

4. Les inégalités dans la distribution verticale des pensions

**Distribution des pensionnés en fonction de leur pension moyenne
en €/mois – 2006**

Tranches de revenus	Nombre pensionnés	En % du total
< 500	561.810	22,9%
500 – 749	260.383	10,6%
750 – 999	503.692	20,5%
1.000 – 1.499	605.175	24,7%
1.500 – 1.999	244.638	10,0%
2.000 – 2.499	142.249	5,8%
2.500 – 2.999	69.956	2,9%
3.000 et +	64.672	2,6%
Total	2.452.575	100,0%

Source : INAMI - Calculs : IDD

Attention : ces données sont insuffisantes pour évaluer la répartition des niveaux de vie des ménages de plus de 65 ans. Pour trois raisons essentielles :

- environ ¼ des pensionnés enregistrés par l'INAMI en 2006 avaient moins de 65 ans ;
- on ne connaît pas les revenus non pris en compte par l'INAMI pour le calcul de la cotisation de 3,55% (par exemple : les loyers reçus par un pensionné qui met en location un logement ou les revenus du travail pour quelques dizaines de milliers de travailleurs de 65 ans et plus) ;
- on connaît mal l'articulation entre la composition des ménages et leurs revenus (ménages d'isolés, ménages de deux adultes avec un ou deux revenus) ; à toute fin utile, le tableau du haut de la page suivante indique la composition des ménages des personnes de plus de 65 ans.

On peut néanmoins supposer que le niveau de vie des ménages de deux personnes composées d'une seule pension est, toutes choses égales par ailleurs, inférieur à celui des pensionnés isolés dans la mesure où le rapport [pension taux ménage / pension taux isolé] (1,25) est inférieur à l'échelle d'équivalence recommandée par l'OCDE (1,5). La question du mode de calcul de la pension et/ou des mécanismes fiscaux "correctifs" (éventuels) en fonction de la composition des ménages et des revenus est peu abordée dans les débats actuels.

Répartition des plus de 65 ans par type de ménage – 2008

Adulte seul - total	501,9
Total des adultes	1.830,3
Adulte (total) avec enfants	72,5
Adulte (total) sans enfants	1.757,8
Adulte vivant en couple - total	924,6
Adulte vivant en couple avec enfants	6,1
Adulte vivant en couple sans enfants	918,6
Adulte vivant dans un autre type de ménage - total	403,8
Adulte vivant dans un autre type de ménage avec enfants	65,7
Adulte vivant dans un autre type de ménage sans enfants	338,1

Source : EUROSTAT

Le taux de pauvreté

L'augmentation tendancielle de la pension moyenne n'empêche évidemment pas une partie des pensionnés de vivre sous le seuil de pauvreté.

Le tableau ci-après confirme que les femmes âgées ont un taux de risque de pauvreté supérieur à celui des hommes âgés et les personnes seules un taux de risque supérieur à celui des ménages de deux adultes dont l'un au moins est une personne âgée. Les personnes âgées ont donc – en matière de taux de pauvreté – un profil semblable à celui de la population moyenne mais à un niveau supérieur.

Taux de pauvreté des personnes âgées – divers indicateurs

HOMMES + FEMMES	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total	15	14	15	15	15	15
65 ans et plus	23	21	21	23	23	21
HOMMES						
Total	14	13	14	14	14	14
65 ans et plus	21	20	20	21	21	20
FEMMES						
Total	16	15	15	16	16	16
65 ans et plus	24	21	22	25	25	22
En fonction de la taille du ménage						
Un adulte de plus de 65 ans	24	24	27	27	29	25
Deux adultes dont l'un au moins a 65 ans	23	20	17	21	21	21

Source : EUROSTAT

L'allure et le vécu de la pauvreté chez les personnes âgées ne sont plus les mêmes quand on compare pauvreté objective et pauvreté subjective, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Pauvreté objective et pauvreté subjective – en % - 2008

	Pauvreté	
	Objective	Subjective
65 et plus	21,3	21,8
Deux adultes dont l'un au moins a 65 ans et plus	20,9	18,3
Homme seul de 65 ans et plus	20,9	28,0
Femme seule de 65 ans et plus	27,0	27,7
Total	14,6	21,6

Source : INS

QUELQUES INDICATEURS SOCIOECONOMIQUES ET SOCIODEMOGRAPHIQUES

La répartition du travail entre les catégories d'âges

Sur base de l'enquête 2005 sur « Le temps des belges », on peut calculer qu'un individu représentatif du comportement moyen consacre au travail – entre 18 et 75 ans – 11,0% de son temps total et 17,4% de son temps hors sommeil.

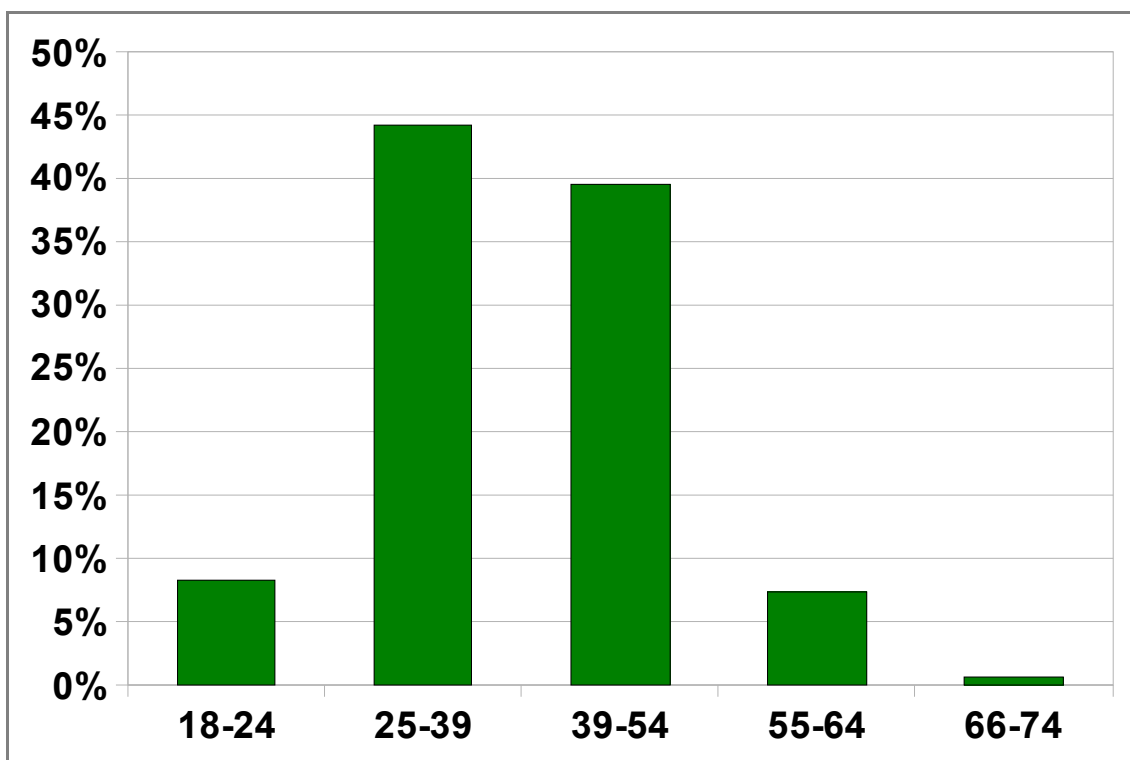
Mais on ne répétera jamais assez que le travail est mal réparti sur le cycle de vie. En témoignent les deux graphiques suivants (bas de la page 8 et haut de la page 9).

De plus en plus de travailleurs âgés, qui travaillent de plus en plus longtemps

Comme l'indiquent les 3 graphiques du bas de la page 9 et de la page 10,

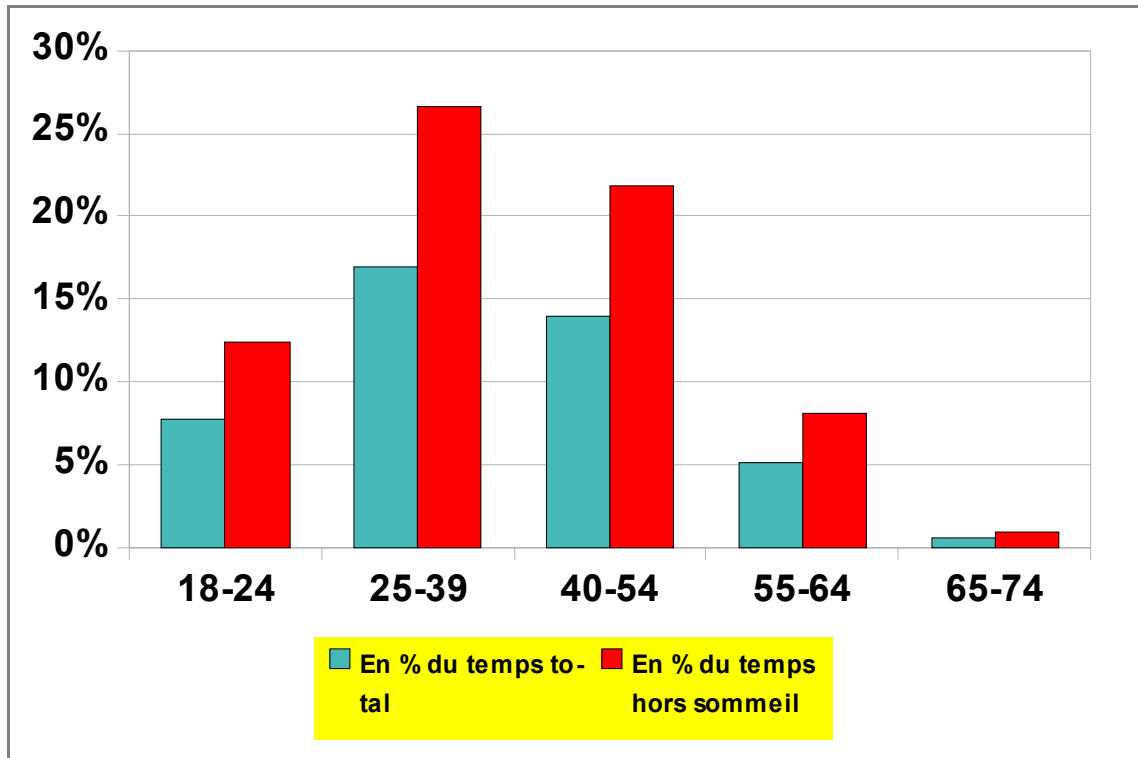
- le taux d'emploi des travailleurs de 55 à 64 ans augmente très régulièrement mais reste encore, en 2008, éloigné de la moyenne européenne (35% contre 45%) ;
- l'âge moyen de retrait du marché du travail des actifs a lui, en quelques années, rattrapé la moyenne européenne pour se situer, en 2007, au-delà de 61 ans ;
- on observe une augmentation rapide de la proportion des 55-64 ans qui travaillent à temps partiel ; les séniors sont aujourd'hui plus de 30% à travailler à temps partiel contre 23% en moyenne.

Répartition du travail entre les catégories d'âges – la somme est égale à 100%



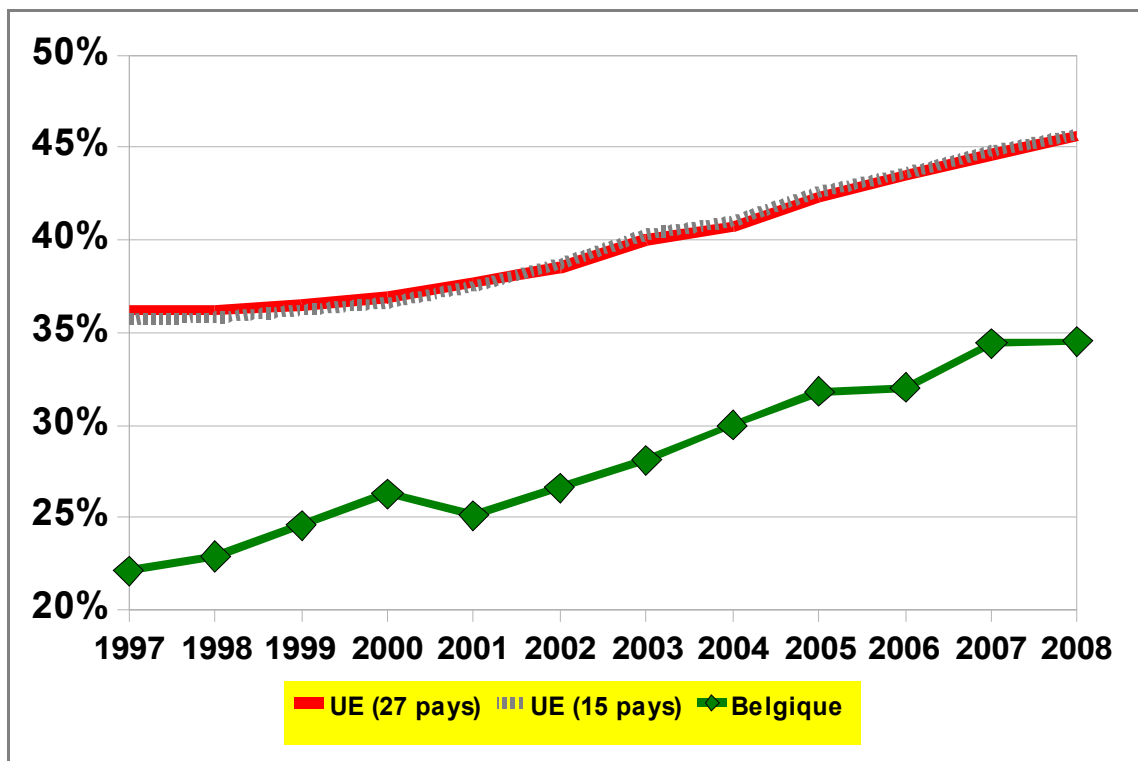
Source : INS (Le temps des belges) - Calculs : IDD

Temps moyen consacré au travail par catégorie d'âge – en %



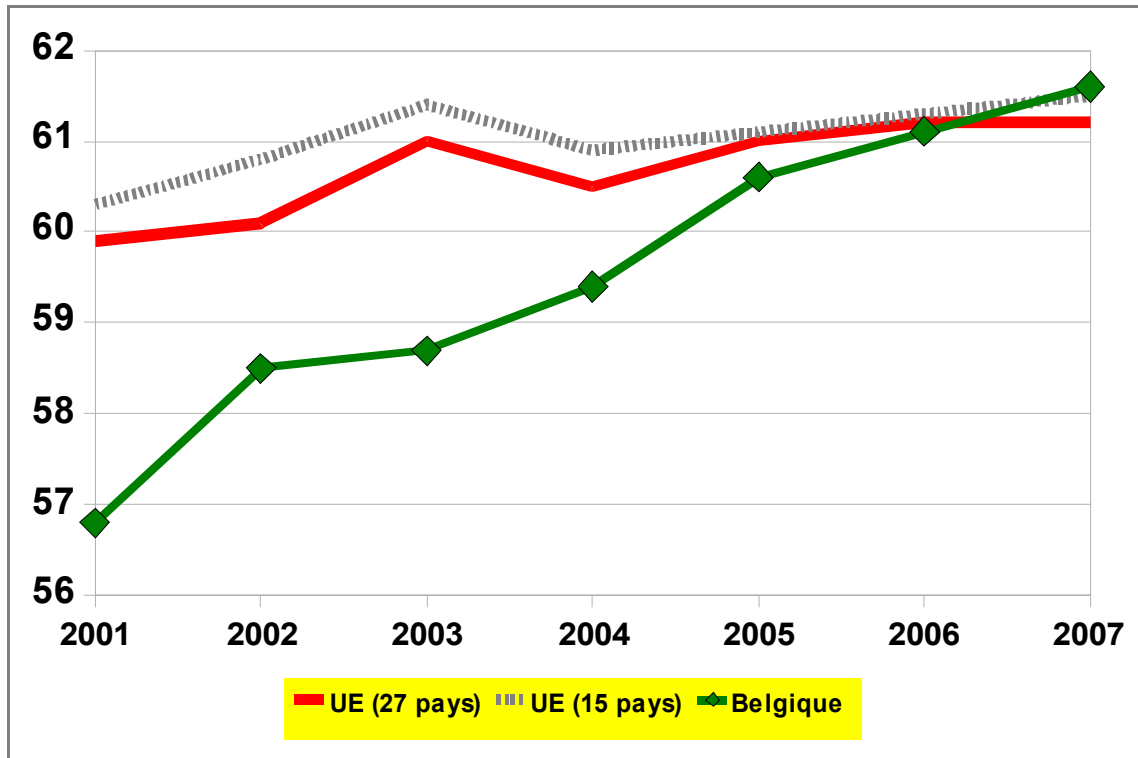
Source : INS (Le temps des belges) - Calculs : IDD

Taux d'emploi des 55-64 ans – en %



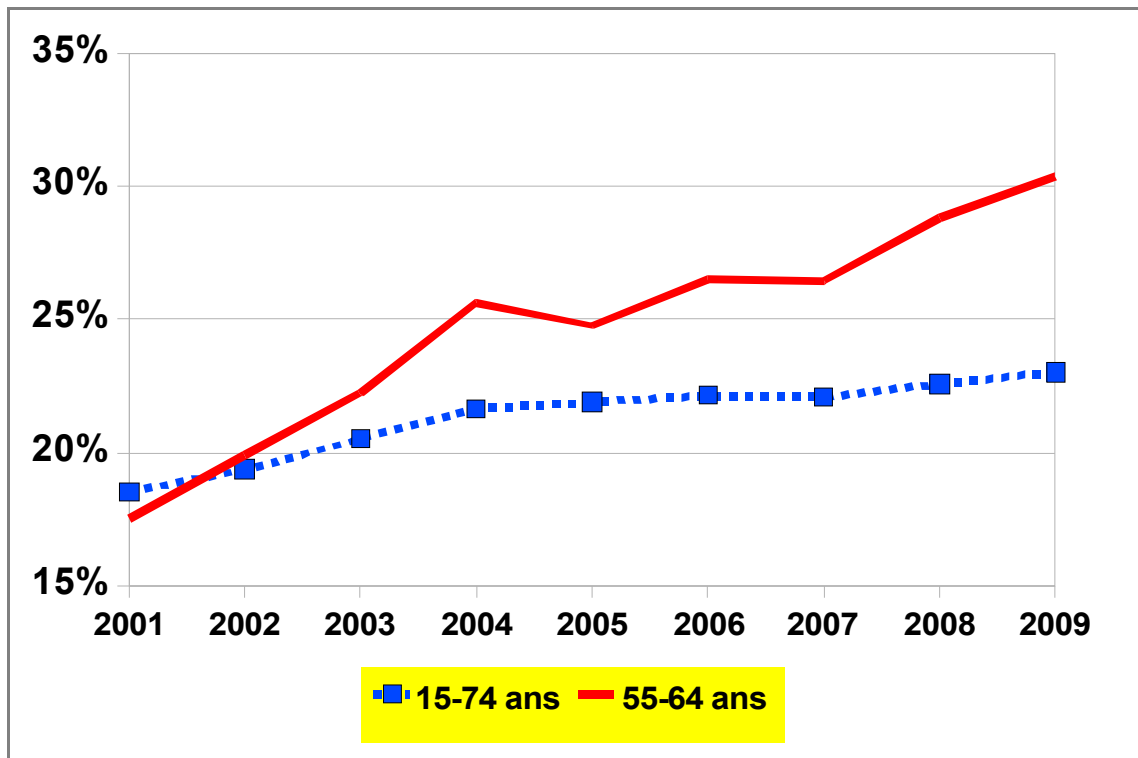
Source : EUROSTAT

Age moyen de retrait – 2001-2007



Source : EUROSTAT

Pourcentage de travailleurs à temps partiel (population totale et les 55-64 ans)



Source : EUROSTAT - Calculs et estimations : IDD

Pas de crainte de manquer de main-d'oeuvre

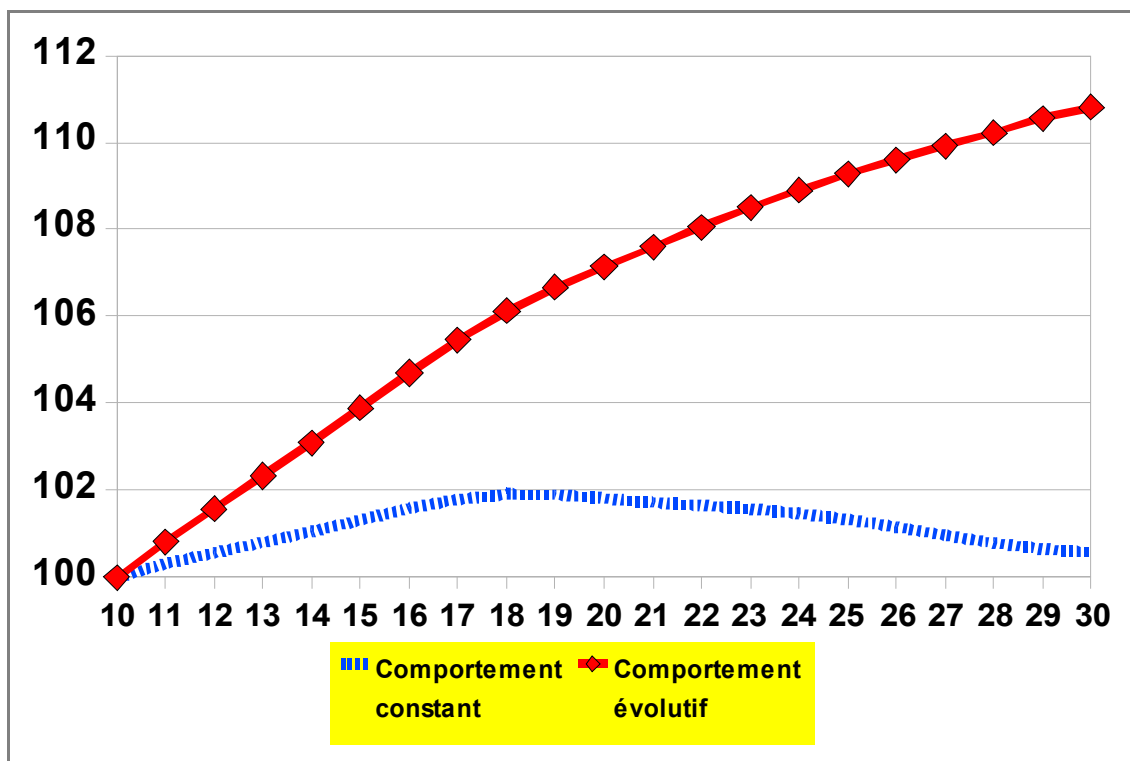
Certains – peu au courant des dynamiques sociodémographiques – craignent que le vieillissement démographique se traduise par une diminution de l'offre de travail.

Comme l'indique le graphique suivant, on peut craindre une stagnation de l'offre de travail si et seulement si les belges ne changent pas leurs comportements tels qu'observés aujourd'hui en matière d'offre de travail par catégorie d'âge.

Si, par contre, les travailleurs de 55-64 ans augmentaient leur offre de travail en prolongeant les tendances observées au cours de dernières années, sans que les autres catégories d'âges ne changent leurs comportements actuels, cela suffirait à augmenter l'offre de travail exprimée en heures de plus de 10% d'ici 2030 (graphique ci-dessous).

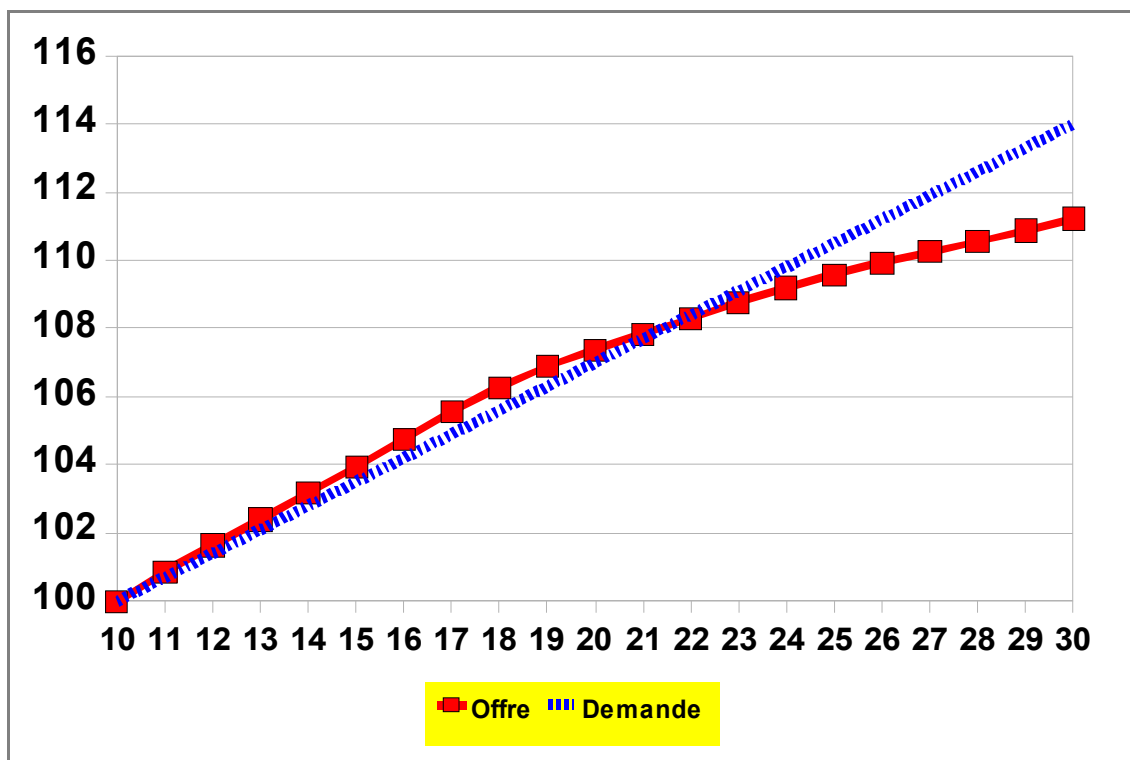
Si les 55-64 ans augmentent leur offre de travail comme supposé ci-dessus, l'offre totale de travail exprimée en heures de travail devrait être suffisante pour satisfaire la demande de travail jusqu'en 2020 environ, pour autant que cette dernière augmente tendanciellement comme au cours des 25 dernières années (courbe en pointillés bleus sur le graphique en haut de la page suivante).

Deux scénarios d'évolution de l'offre de travail exprimée en heures en indices 2010=100 – 2010/2030



Source : INS (Le temps des belges) et Bureau fédéral du Plan - Calculs et projections : IDD

**Offre et demande de travail exprimée en heures de travail – un scénario "rassurant"
en indices 2010=100 – 2010/2030**



Source : INS (Le temps des belges) et Bureau fédéral du Plan - Calculs et projections : IDD

Rappelons qu'une enquête de 2006 (Module spécifique de l'Enquête sur les forces de travail) indiquait qu'environ 13% des travailleurs de 50-59 ans avaient réduit leurs heures de travail préalablement à une retraite complète et environ 26% des 60-74 ans. Cette même enquête disait qu'environ 14% des travailleurs de 50 ans et plus resteraient au travail plus longtemps si une organisation plus flexible de leur temps de travail était disponible.